

# LA LETTRE DU CONSEIL

Conseil Municipal du 28 janvier 2009

Conseillers municipaux absents excusés ou ayant donné procuration : Catherine LEBRUN a donné procuration à Marie-Andrée COLLEON

## CARNET

Le Conseil Municipal prend part à la peine des familles de La Biolle face à la disparition d'un de leur proche :

- André GOURY, Les Villards
- Raymond ROLLAND, La Mollière
- Pierrette BRAISSAND, Montfalcon
- Marie-Joséphine GOURY, maman de Amédée SILVA

Mais aussi à la joie des familles qui ont célébré une naissance :

- Lana BON BÉTEMPS, Route d'Annecy
- Solen BRICOUT- -PAILOT, La Couvette
- Alicia LUNARDI, Chef Lieu

## MARATHON DU POLE NORD

Pour faire connaître l'association Vaincre la mucoviscidose et attirer l'attention du public sur cette maladie une famille de 5 coureurs, dont Monsieur Yvan MICHEL de La Biolle, se prépare à courir le marathon du Pole Nord.

Après présentation de ce futur exploit sportif par Monsieur MICHEL, le Conseil Municipal charge la commission des affaires sociales de définir les modalités de soutien de la Commune à cette opération de sensibilisation.

## APPROBATION DE LA MODIFICATION DU POS :

Rapporteur Jean CALLOUD

Aux termes de l'enquête publique destinée à recevoir l'avis du public sur le projet de modification du POS, M. Guy GASTALDI commissaire enquêteur a remis son rapport sur le projet de modification.

Le commissaire a émis un avis favorable à la mise en application de cette modification, il l'a assorti d'une observation :

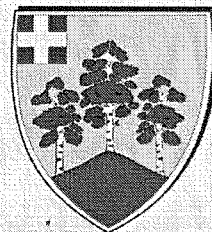
« L'article NB15 qui prescrivait une dérogation aux règles d'implantation pour les bâtiments agricoles pourrait être étendu aux artisans et aux professions commerciales et libérales »

La commission d'urbanisme propose également de remplacer l'article NC 3 -2 précédemment libellé

« Est interdite l'ouverture de toute voie privée non destinée à desservir une installation existante ou autorisée. » par la formule : « Est interdite l'ouverture de toute voie privée non destinée à desservir une installation ou un bâtiment existant ou autorisé. »

Le Conseil Municipal approuve ces modifications et la modification du POS.

**La Biolle**



Mairie de La Biolle  
41, Place de l'Eglise  
73410 La Biolle

Téléphone  
04 79 54 76 06

Télécopie  
04 79 54 70 04

mairie@la-biolle.fr

**Prochaine réunion  
publique :**

**Le 26 février 2009**

**Votre prochain  
Conseil Municipal :  
le 25 février  
à 20h30 en mairie.**

## **PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le Conseil municipal approuve la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe pour assurer la promotion d'un agent.

Pour faire face aux charges administratives croissantes, le Conseil Municipal décide la création d'un poste de rédacteur à temps complet. Le coût pour la commune est évalué à 36 000 € annuels pour un agent en milieu de grade.

Le Conseil Municipal décide également l'augmentation de l'horaire hebdomadaire vers un temps complet pour le poste d'accueil.

## **OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DE CHASSE**

Le 26 novembre 2008, Le Conseil Municipal avait donné un accord de principe pour participer à la réalisation d'une clôture, au pied de la montagne vers Savigny destinée à protéger les récoltes de l'intrusion des sangliers. Le Conseil accepte la demande de subvention de 600€ sollicitée par l'association de chasse pour la réalisation de cette clôture.

## **RENOUVELLEMENT DES CONTRATS D'ASSURANCE - CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Il convient de remettre en concurrence nos contrats d'assurance. Le Conseil Municipal donne mandat à la Communauté de Commune du Canton d'Albens pour organiser une consultation commune en vue de désigner un consultant qui assurerait une mission d'assistance auprès des communes intéressées.

## **DEMANDE DE SUBVENTION AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE**

Le Conseil Municipal sollicite une subvention au syndicat d'électricité et au Conseil Général pour l'enfouissement de la ligne électrique gênante sur la zone artisanale du Glatey.

## **DEMANDE DE SUBVENTION A LA DGE - AMENAGEMENT D'UN CHEMINEMENT PIETON AU NANT BURNIER**

Le projet de réfection de la chaussée sur la route du Nant Burnier, comprend l'extension du cheminement piétonnier dont le coût prévisionnel est évalué à la somme de 55 000 € H.T.

Le Conseil Municipal, affirme son intérêt pour ce projet et demande à Monsieur le Préfet de la Savoie, la subvention la plus élevée possible dans le cadre de la répartition de la Dotation Globale d'Equipement 2009.

## **SCHEMA DIRECTEUR D'EAU POTABLE**

Afin d'améliorer la qualité globale de son service de distribution d'eau et de répondre aux exigences liées à l'attribution des subventions en matière d'eau potable, il est indispensable que la commune de La Biolle étudie la mise en place d'un Schéma Directeur eau potable. Ce schéma permettra notamment d'adapter au mieux la ressource aux besoins futurs et d'avoir une vision cohérente à long terme des investissements à mener sur le réseau eau potable.

Le Conseil Municipal décide, la mise en place d'un schéma directeur d'eau potable, d'associer le Conseil Général de la Savoie à cette démarche, de solliciter le concours financier de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général.

## **LOCATION D'UN LOCAL COMMUNAL - APPROBATION DU BAIL ET ASSUJETTISSEMENT A LA TVA**

Monsieur ALCANTARA, boucher, représentant la SARL ALCANTARA est intéressé par la location, en vue d'établir une boucherie, d'un des locaux communaux

Monsieur le Maire donne lecture du projet de bail qui est approuvé par le Conseil Municipal pour une durée de 9 ans. Le bail prévoit le paiement d'un loyer mensuel de 425 € H.T.

Monsieur ALCANTARA souhaite récupérer la TVA sur la location du local de la boucherie, le Conseil Municipal accepte donc d'assujettir cette location à la TVA.

## **RETROCESSION DE LA PROPRIETE FERNANDEZ**

Afin de finaliser le projet, le Conseil Municipal adopte le principe de la rétrocession du bâtiment pour le destiner à un fonds de commerce de restauration.

La procédure de cession reste à définir mais pourrait débiter par une location vente sur plusieurs années, estimée à 12 000€ la 1<sup>ère</sup> année.

## **DÉLAISSES DE VOIRIE - RÉGULARISATION FONCIERE**

L'acquisition des terrains nécessaires à l'aménagement d'un arrêt bus en bordure de RD 1201 avait été autorisée par délibération du Conseil Municipal en date du 3 octobre 2007.

En raison d'une erreur matérielle dans l'élaboration du document d'arpentage la superficie de terrain à acquérir diffère de 6m<sup>2</sup> entre l'emprise après travaux et l'emprise mentionnée au document d'arpentage. Le Conseil Municipal accepte de procéder à l'ajustement nécessaire.

## **SIGNATURE DE CONTRATS DE MAITRISE D'ŒUVRE**

Afin de permettre le lancement des travaux d'extension de la zone artisanale du Glatey, la candidature des cabinets LONGERAY et FLUDELEC a été retenue pour cette opération, avec un taux de rémunération de 7,5% du montant prévisionnel des travaux.

Pour permettre le transfert de l'espace-jeunes, rendu nécessaire par l'installation de la boucherie, il convient de recourir à un architecte pour le dépôt du permis de construire. Monsieur Daniel DIDIER est retenu pour un montant de prestation de 1 500 € H.T.

L'aménagement de la boucherie au rez-de-chaussée du Centre Culturel rend nécessaire la modification des circuits électriques / chauffage - VMC / alarme incendie de l'ensemble du bâtiment.

Le cabinet FLUDELEC a été retenu pour cette opération.

## **SOUTIEN AU PERSONNEL DES THERMES NATIONAUX D'AIX LES BAINS**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de l'appel à l'aide manifesté auprès des Collectivités Locales par l'Intersyndicale des Thermes Nationaux d' Aix les Bains, suite à la menace que fait peser, sur leur emploi, le projet de privatisation de l'Etablissement Thermal.

Ce projet prévoit l'évolution juridique de l'Etablissement Public vers une Société Anonyme, sans mission de service public, à la fin du premier semestre 2009.

La Direction a décidé de conserver 56 agents (sur 200) qui devront démissionner de la fonction publique et signer un C.D.I. au sein de la Société Anonyme.

Les autres devront soit démissionner, soit demander une mise en disponibilité d'une durée maximale de 10 ans et trouver un autre emploi.

Ceux qui souhaitent conserver leur statut de fonctionnaire d'Etat seront remis à disposition du Ministère de la Santé qui proposera au maximum 3 postes sur le territoire national, et ce sans obligatoirement tenir compte de leur métier, de leur qualification ou de leur compétence. En cas de refus de ces propositions, ou si le Ministère n'en propose aucune, l'agent sera mis en disponibilité d'office et ne percevra plus de salaire.

Face à cette situation, le Conseil Municipal de La Biolle, avec les abstentions, de Catherine GARCIAZ et de Jean CALLOUD, déplore la décision unilatérale de l'Etat face à ses agents, sensés pourtant être placés sous la protection du statut de la fonction publique et l'absence d'anticipation dans sa gestion de l'Etablissement Thermal, et donc de préparation dans le reclassement ou la reconversion des agents.

Le Conseil municipal attire l'attention sur l'impact négatif de cette restructuration sur les emplois induits par l'activité thermique (environ 1 600 emplois induits dans l'activité hôtelière et touristique)  
Il apporte son soutien au personnel en cause pour que lui soit réservée une prise en charge particulière à la fonction publique, garantissant le maintien de salaire.

## **MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT D'OBJECTIFS DES SITES NATURA 2000 - CONVENTION AVEC LE SIREC**

Notre commune présente sur son territoire plusieurs zones humides incluses dans le site Natura 2000 S10 dit « Réseau de zones humides de l'Albanais ». Pour chaque site, un document d'objectifs (DOCOB) définit les orientations de gestion et les mesures favorisant le maintien ou la restauration des habitats d'espèces du site dans un état de conservation favorable. Le DOCOB est élaboré sous la responsabilité d'un comité de pilotage mis en place par le Préfet.

Le suivi de la mise en œuvre du DOCOB a été confié au Syndicat Intercommunal de Réhabilitation de l'Etang de Crosagny (SIREC).

Le Conseil Municipal approuve les termes d'une convention pour que le SIREC effectue les missions confiées et nous tienne informé des conditions dans lesquelles il assure l'animation et participe à la mise en œuvre du DOCOB.

## **SENTIERS DE RANDONNEE AUTOUR DU LAC DU BOURGET**

*Rapporteur Pascal CURIOZ*

Le projet consiste à aménager les tours de pays du lac du Bourget à faire à pied, à VTT, à cyclo, pour rendre l'activité accessible à tous.

Le Conseil Municipal valide les tracés sur notre commune et décide d'inscrire les tronçons concernés au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade Randonnée (PDIRR)

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### **• Réseau routier départemental**

*Rapporteur Maurice PAGET*

Suite aux remarques de la population, le Conseil Général de la Savoie, gestionnaire de la RD 1201, nous a fait part de sa volonté d'interdire les mouvements de tourne à gauche sur la voie montante de dépassement dans la côte de La Biolle ; les travaux de modification du marquage au sol seront bientôt entrepris. Les riverains ont été informés avant mise en œuvre.

Le Conseil Général a également prévu de reprendre, courant 2009, l'état du revêtement de la RD 991b de La Biolle à Saint Germain sur une longueur de 1 kilomètre.

Le Conseil Général étudiera enfin un aménagement permettant d'améliorer le carrefour de Lachat avec la RD 58a

### **• Stage de premier secours civique**

*Rapporteur Pierre GOURY*

Les Sapeurs Pompiers de La Biolle proposent d'organiser une formation de Premiers Secours Civique de niveau 1 (PSC1).

Afin d'encourager tout citoyen à participer à cette formation d'intérêt public, le Conseil Municipal décide de participer financièrement à cette formation à hauteur de 30 € par inscription.

### **• Recensement de la population :**

La population légale de La Biolle au 1<sup>er</sup> janvier 2009 est arrêtée officiellement à 2 147 habitants.